



Éditorial

## Négociation ou mépris ?

Avec plus de 50% de grévistes dans les collèges et les lycées et des dizaines de milliers de manifestants, la journée d'action du 8 février a démontré que la **mobilisation ne faiblit pas**.

Bien au contraire, **elle s'installe dans la durée**.

Les fermetures de postes, la perte de pouvoir d'achat (20% en 25 ans), la remise en cause des garanties statutaires et les atteintes portées à la qualité du service public d'éducation touchent les personnels des différentes catégories, au cœur de leurs métiers.

Dégât collatéral, les tensions s'exacerbent dans les établissements entre les personnels eux-mêmes, entre les personnels et les parents, conséquence de l'aggravation des conditions de travail.

**Le Ministre doit retirer son projet et ouvrir de véritables négociations, y compris sur les fermetures de postes.**

Tout passage en force confirmerait que, malgré les apparences qu'il veut donner, le Ministre refuse toute négociation.

Une telle démarche serait qualifiable de mépris envers les personnels.



Marc GENIEZ

## Négociations sur les personnels de direction

Indépendance et Direction, ainsi que deux autres syndicats de chefs d'établissement, a signé avec Gilles de ROBIEN le relevé de conclusions des négociations sur les personnels de direction.

Le document est organisé autour des thèmes suivants : exercice du métier, formation, temps de travail, reconnaissance professionnelle, signalement en matière de sécurité scolaire.

- La charte des pratiques de pilotage des EPLE devrait améliorer les relations des établissements avec les IA et les rectorats.
- La **reconnaissance du temps de travail** est l'autre point important des négociations : durée hebdomadaire du travail et amplitude maximale journalière de service sont clairement fixées. Les personnels de direction sont reconnus responsables de l'organisation de leur travail.
- Une étude doit être menée pour étendre le dispositif de la CPA aux personnels de direction.
- En matière indemnitaires, les adjoints bénéficieront de l'Indemnité de Responsabilité de Direction et **iD** a obtenu que les chefs d'établissement sans adjoint bénéficient d'une IRD majorée.



Les syndicats se disent dans l'ensemble satisfaits.

**iD émet cependant une réserve** quant au projet d'arrêté sur le temps de travail des personnels de direction qui ne doit en aucun cas devenir « un carcan », rendant impossible le fonctionnement des établissements.

## Climat dans les écoles primaires

Sur le site Internet de la MGEN ([www.mgen.fr/mgen/questionnaire/indiceasp](http://www.mgen.fr/mgen/questionnaire/indiceasp)), 1026 directeurs d'écoles primaires ont mesuré le **climat de leur établissement**.

L'indice de climat prend la température de l'établissement scolaire à trois niveaux : celui du respect de la loi dans l'école, celui des conditions de travail et celui du ressenti des personnels.

Il en ressort que :

- 25% dépassent le seuil d'alerte, soit 255 établissements (26,6% des écoles élémentaires et 20% des maternelles);
- 21,8% (225 établissements) dépassent le seuil de vigilance ;
- 53% (546 établissements) sont au seuil de la tranquillité.



Un quart des écoles au-delà du seuil d'alerte, c'est largement inquiétant!



## Aide aux frais de déplacement

Le Ministère de la Fonction Publique vient de créer une prise en charge partielle des frais de transport en commun engagés par les agents, titulaires ou non, exerçant en dehors de la région Île de France (pour ces derniers, cette prise en charge existe déjà depuis plus de 20 ans).

L'aide aux transports, attribuée sans condition de ressources, consiste à rembourser 50 % du montant des cartes et abonnements, dans la limite de 57,75 euros par mois, aux personnels au titre des seuls déplacements domicile/lieu d'exercice, à compter du 1<sup>er</sup> janvier.



La Fonction Publique, un an très exactement après la signature du dernier accord avec certains syndicats, réalise ainsi l'un de ses engagements inscrits dans le volet social (rubrique mesures diverses).

Il n'est cependant pas question d'aller au-delà d'un encouragement à l'utilisation des transports en commun, puisque le texte officiel insiste fortement qu'en matière environnementale, l'État doit être exemplaire.

Aucune aide donc aux collègues utilisant leur véhicule personnel !



Dans ce domaine, le "Plan Climat" gouvernemental préconise la facilitation et l'élaboration d'un "plan de déplacement de l'administration", susceptible de réduire les émissions de gaz résultant des trajets professionnels. Et la circulaire du 25 janvier 2007 d'énumérer la promotion : de la marche à pied, du vélo, du covoiturage, de la vidéoconférence...

## Santé mentale des enseignants

Selon la directrice de la Fondation d'entreprise MGEN pour la santé, « **les enseignants sont persuadés d'avoir plus de problèmes de santé mentale que le reste de la population [...]**, idée largement partagée par l'ensemble de la population sans qu'elle ait été validée par des études empiriques ».

En fait, une enquête de 2001 sur la santé de ces derniers montre qu'ils ne sont pas plus touchés par les maladies mentales que le reste de la population, mais qu'ils sont davantage victimes de pathologies dues au stress.

Une nouvelle étude, réalisée en 2005, et qui doit être prochainement publiée, porte notamment sur le risque de « burnout » auquel les enseignants sont exposés.



Ce syndrome, qui se traduit par un épuisement émotionnel, la dépersonnalisation et la désillusion professionnelle, serait favorisé par les demandes de plus en plus fortes qui dépassent le simple enseignement, la baisse de la vocation ( une étude de 1999 fait état de 40% d'enseignants ayant choisi cette profession par vocation), l'avancée en âge et le fait d'être seul .

## Expérimentation des EPEP

En réaction au projet de décret relatif à l'expérimentation des EPEP, qui modifie en profondeur le fonctionnement des écoles, le SNEP-FAEN a envoyé le communiqué de presse suivant:

**« Le SNEP-FAEN ne s'est jamais opposé ni au regroupement d'écoles, ni à la création d'un statut de directeur d'école, sous certaines conditions, la première étant la liberté pédagogique de l'équipe enseignante avec comme objectif l'amélioration de la qualité de l'enseignement.**

Or, à la lecture du projet de décret relatif à l'expérimentation des EPEP, le SNEP-FAEN ne peut que s'indigner de la **main mise des élus sur l'Éducation Nationale**, les représentants des communes possédant 50% des sièges au Conseil d'Administration. Désormais, **le projet d'établissement sera le projet des élus.**

**Le directeur d'école devient un simple exécutant.** A terme, il disparaîtra au profit du directeur d'EPEP, laissant dans chaque école une responsabilité et du travail administratif à un enseignant non déchargé.



*Nous exigeons des garanties sur le statut du directeur de l'EPEP : il ne doit être ni l'employé du Conseil d'Administration, ni le supérieur hiérarchique des enseignants, ni le recruteur des enseignants de l'école...*

*Il est inadmissible que l'ensemble des enseignants des écoles soit relégué au dernier rang et ne soit représenté que par un enseignant (le directeur) au Conseil Pédagogique !!!*

*Enfin, la proximité, c'est-à-dire le contact personnel entre la direction et les parents, va disparaître, et c'est tout à fait regrettable : les élèves qui fréquentent les écoles, et leurs parents, ont besoin d'un contact plus fréquent et rassurant, auprès d'une personne référente et disponible!*

**Le SNEP-FAEN demande que soit menée une véritable réflexion sur l'amélioration des conditions d'enseignement dans les écoles. »**

### Dernière minute

Les membres du Conseil Supérieur de l'Éducation ont **rejeté**, le 5 février, **le projet de décret créant les EPEP** par 41 voix contre; 1 voix pour ; 1 abstention ; 4 refus de vote des syndicats et parents d'élèves de l'enseignement privé.

Un vote qui en dit long ...